

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMISSION PERMANENTE

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Séance du lundi 14 janvier 2019

Service de l'Assemblée

Extrait du procès-verbal des délibérations

Délibération n° 012019/18

**BASE NAUTIQUE DE DIENVILLE**

**Régie de recettes**

**Fixation des droits et tarifs 2019 perçus auprès des usagers**

**Date de convocation :**  
**04/01/2019**

Le lundi 14 janvier 2019 à 10h00,  
la Commission permanente, légalement convoquée, s'est  
réunie au lieu habituel de ses séances sous la présidence de  
Monsieur Philippe PICHÉRY.

**Nombre de Conseillers**  
**en exercice : 34**  
**présents : 30**  
**votants : 30**

**Etaient présents** : Monsieur Gérard ANCELIN, Monsieur Guy BERNIER, Madame Danièle BOEGLIN, Monsieur Jérôme BONNEFOI, Monsieur Christian BRANLE, Madame Catherine BREGEAUT, Monsieur Marc BRET, Madame Marielle CHEVALLIER, Monsieur Jean-Marie COUTORD, Monsieur Philippe DALLEMAGNE, Monsieur Bernard de LA HAMAYDE, Monsieur Valéry DENIS, Madame Bernadette GARNIER, Madame Solange GAUDY, Madame Claude HOMEHR, Monsieur Jean-Michel HUPFER, Monsieur Nicolas JUILLET, Madame Hania KOUIDER-SAHED, Madame Michelle LHUILLIER, Madame Arlette MASSIN, Madame Agnès MIGNOT, Madame Christine PATROIS, Madame Joëlle PESME, Madame Elisabeth PHILIPPON, Monsieur Philippe PICHÉRY, Monsieur Jacky RAGUIN, Monsieur Olivier RICHARD, Madame Marie-Noëlle RIGOLLOT, Madame Véronique SAUBLET SAINT-MARS, Madame Anne-Marie ZELTZ

formant la majorité des membres de la Commission permanente en exercice.

**Excusé(s)** : Monsieur Alain BALLAND, Madame Sibylle BERTAIL-FASSAERT, Monsieur Didier LEPRINCE, Monsieur Jacques RIGAUD

**Excusé(s) ayant donné**  
**procuration(s)** :

La Commission permanente du Conseil départemental, agissant par délégation de l'assemblée départementale et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Approuve** l'ensemble des tarifs 2019 de la base nautique de Dienville, tels que récapitulés en annexe.

**Approuve** les dispositions particulières suivantes :

1 - Location d'anneaux de ponton du port avec accès au parking et droit de mise à l'eau :

- maintien du tarif instauré en 2015, pour les propriétaires d'un bateau ou d'un jet ski ayant souscrit un forfait saison et souhaitant utiliser un jet ski supplémentaire (promenade ou sport), fixé à 101,67 € HT, soit 122,00 € TTC par engin pour la saison 2019 ;
- possibilité pour les plaisanciers de solliciter auprès de la capitainerie le changement de leur forfait bateau en cours de saison, exclusivement en cas d'acquisition d'un nouveau bateau de puissance supérieure à celui détenu précédemment et moyennant l'établissement d'une facturation complémentaire de la différence entre le montant des deux forfaits, par l'intermédiaire de la régie de recettes de Port Dienville.

2 - Parkings :

- reconduction de la gratuité du stationnement sur le parking de la plage ;
- tarif d'acquisition d'une carte supplémentaire d'accès au parking du port, pour les commerçants du site et les copropriétaires, fixé à nouveau à 19,17 € HT, soit 23,00 € TTC ;
- gratuité d'accès des véhicules et de stationnement accordée pour les domaines et utilisateurs suivants :

Services de sécurité : Gendarmerie, pompiers, médecins, Etablissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs (EPTB)	Gratuité d'accès des véhicules, de mise à l'eau des bateaux et de droit d'anneaux aux pontons
Club nautique (SNCA)	Droits d'accès sur le site à un seul véhicule 2 anneaux gratuits
Jet Club de Champagne	Droits d'accès sur le site à un maximum de dix véhicules
Fournisseurs du port Mairie de Dienville Service de la Poste	Gratuité d'accès des véhicules
Organisateurs de manifestations	Gratuité d'accès au parking pendant la durée de la manifestation
Commerçants Copropriétaires Occupants d'un emplacement à des fins commerciales	Gratuité de stationnement dans la limite d'un véhicule Prix de la carte supplémentaire 23,00 € TTC

- facturation à hauteur de 23,00 € TTC en cas de perte d'une carte magnétique ou d'un badge par l'un des utilisateurs ci-dessus énoncé occasionnant la délivrance d'une nouvelle carte.

### 3 - Terrasses :

- tarif de location des terrasses fixé à 7,75 € HT soit 9,30 € TTC le m<sup>2</sup>.

### 4 - Point d'amarrage pour un ponton :

- mise en place d'un point d'amarrage pour un ponton supplémentaire : 134,17 € HT, soit 161,00 € TTC/an par ponton.

### 5 - Emplacement de terrains :

- mise à disposition à des fins commerciales le long du quai du port et face à la capitainerie, avec accès au parking, droit de mise à l'eau et un point d'amarrage nécessaire à la mise en place d'un ponton, à 4,08 € HT/m<sup>2</sup>/an soit 4,90 € TTC/m<sup>2</sup>/an de terrain occupé ;
- mise à disposition à des fins commerciales ou d'animation sur les bords d'eau, plages, terrains et parking situés à proximité du port et de la plage de Dienville, selon la tarification suivante non assujettie à la TVA :

Emplacement	Saison	Par mois en période estivale	Par 1/2 journée en période estivale (avec électricité)	Par 1/2 journée en période estivale (sans électricité)
	Tarifs	Tarifs	Tarifs	Tarifs
<b>Commerçants de bouche</b>				
De 15 à 30 m <sup>2</sup>	555,00 €	170,00 €	15,00 €	10,00 €
/m <sup>2</sup> supplémentaire	3,00 €	6,00 €	1,00 €	1,00 €
<b>Commerçants hors bouche</b>				
Inférieur à 100 m <sup>2</sup>	995,00 €	306,00 €		
Inférieur à 200 m <sup>2</sup>	1492,00 €	460,00 €		
/m <sup>2</sup> supplémentaire	1,50 €	3,00 €		
<b>Animations payantes hors animations réalisées par des associations</b>				
Inférieur à 100 m <sup>2</sup>			13,00 €	9,00 €
Inférieur à 200 m <sup>2</sup>			20,00 €	13,50 €
/m <sup>2</sup> supplémentaire			1,00 €	1,00 €

### 6 - Tarification du litre d'essence à la pompe à essence :

- le litre affiché à la pompe à essence correspond au montant facturé par litre livré par le fournisseur auquel il y a lieu d'ajouter 5 % HT par litre ;
- gratuité du droit d'accès annuel à la carte prépayée en raison de l'absence de versement nécessaire à son activation ;
- obligation pour l'utilisateur d'une carte prépayée de la restituer au plus tard en fin de saison ;

- perte ou absence de restitution de la carte prépayée par l'utilisateur en fin de saison facturée 44,17 € HT, soit 53,00 € TTC ;
- tout crédit subsistant sur une carte prépayée en fin de saison ne fera l'objet d'aucun remboursement de la part de la Régie de recettes de Port Dienville ;
- tout crédit subsistant sur une carte volée ou perdue, fera l'objet d'un transfert de ce crédit sur la nouvelle carte acquise par le plaisancier ;
- maintien de la gratuité du droit d'accès annuel à la carte prépayée, en raison de l'absence de versement nécessaire à l'activation de ladite carte.

#### 7 - Tarifs location salles à usage exclusif de réunion :

Location de salles de réunion Port Dienville	Journée		½ journée		Heure		Mise en place/heure	
	Tarif HT	Tarif TTC	Tarif HT	Tarif TTC	Tarif HT	Tarif TTC	Tarif HT	Tarif TTC
Associations et scolaires	41,67 €	50,00 €	25,00 €	30,00 €	8,33 €	10,00 €	16,67 €	20,00 €
Autres usagers	83,33 €	100,00 €	50,00 €	60,00 €	16,67 €	20,00 €	16,67 €	20,00 €

#### 8 - Autres dispositions :

- possibilité pour les sociétés Batel Plaisance et CSB Marine, et pour le Club de Ski Nautique de régler le carburant en fin de mois ;
- paiement par carte bancaire ou chèque vacances ;
- possibilité de fournir deux cartes magnétiques par emplacement afin de faciliter la circulation des plaisanciers, suite à la mise en place de portillons anti-intrusion sur chaque ponton ;
- possibilité de facturer aux plaisanciers les cartes magnétiques ou badges perdus, cassés ou non restitués en fin de saison ou à l'issue de leur forfait de mise à l'eau (19,17 € HT, soit 23,00 € TTC /carte ou badge) ;
- location des courts de tennis au tarif de 5,00 € TTC la séance d'une heure (la pose et la dépose du filet incombant aux utilisateurs des courts) ;
- vente du topo-guide des itinéraires de randonnées pédestres à la découverte du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient au prix de 12,00 € TTC l'unité ;
- vente de cartes postales en aquarelles réalisées par M. Claude BOYER, artiste peintre domicilié à Brienne-le-château, au prix unitaire de 1,50 € TTC suivant l'arrêté n ° 2002-504 – DSF du 21 mars 2002 ;
- vente de cartes postales au prix unitaire 0,83 € HT, soit 1,00 € TTC ;
- location de matériel de projection (vidéoprojecteur avec écran) à 8,33 € HT/heure, soit 10,00 € TTC/heure ;

- forfait pour mise en place de salle de réunion à 16,67 € HT, soit 20,00 € TTC ;
- forfait pour nettoyage de salle de réunion à 20,83 € HT, soit 25,00 € TTC ;
- possibilité de réaliser des photocopies au tarif unitaire de 0,42 € HT, soit 0,50 € TTC ;
- perte ou absence de restitution de clé par un utilisateur facturée 41,67 € HT, soit 50,00 € TTC.

**Autorise** M. le Président à signer, au nom du Département de l'Aube, les conventions de mise à disposition d'emplacements à des fins commerciales et de location des terrasses correspondantes.

Le Président du Conseil Départemental de l'Aube



Philippe PICHERY

Ce document a été signé électroniquement..  
sous sa forme originale le 16/01/2019 à 15:48:56  
Référence : 8e2869b12e334be079bf1fcd4d2f00afae094004

Fait le 16/01/19

**BAREME DES TARIFS TTC POUR L'ANNEE 2019**

**ANNEXE 1**

**BATEAUX**  
(longueur maximum : 11 mètres, largeur maximum : 3 mètres)

MODALITES	CONTRAT	PUISSANCE			
		INFERIEURE OU EGALE A 70 CV		SUPERIEURE A 70 CV	
		Saison 2018	Saison 2019	Saison 2018	Saison 2019

Ponton de passage si disponibilité. Parking inclus	½ journée à partir de 15 h	12,00 €	12,00 €	15,00 €	15,00 €		
	Journée	21,00 €	21,00 €	27,00 €	27,00 €		
Ponton, eau, électricité, sanitaires Douches. Parking inclus	Pontons A, B, C	1 week-end (Samedi-dimanche)	36,00 €	36,00 €	46,00 €	46,00 €	
		1 week-end (Samedi-dimanche + lundi ou vendredi)	40,00 €	40,00 €	51,00 €	51,00 €	
		3 jours consécutifs semaine	31,00 €	31,00 €	41,00 €	41,00 €	
		7 jours consécutifs	89,00 €	89,00 €	128,00 €	128,00 €	
		2 semaines consécutives	129,00 €	129,00 €	198,00 €	198,00 €	
		Forfait 10 jours non consécutifs	158,00 €	158,00 €	201,00 €	201,00 €	
		Forfait 10 week-ends de 3 jours	238,00 €	238,00 €	294,00 €	294,00 €	
		30 jours consécutifs	244,00 €	244,00 €	326,00 €	326,00 €	
		3 mois (à partir du 1/7)	378,00 €	378,00 €	521,00 €	521,00 €	
		Saison	561,00 €	561,00 €	703,00 €	703,00 €	
		Ponton E + ponton A branchements supérieurs à 5 ampères	30 jours consécutifs	264,00 €	264,00 €	346,00 €	346,00 €
			3 mois (à partir du 1/7)	428,00 €	428,00 €	571,00 €	571,00 €
	Saison		636,00 €	636,00 €	778,00 €	778,00 €	

**BATEAUX ET JETS**

Tout propriétaire d'un bateau ou d'un jet en forfait saison, ayant un jet supplémentaire (selle ou sport)		
Saison jet supplémentaire	Saison 2018	Saison 2019
	122,00 €	122,00 €

**VEHICULES NAUTIQUES A MOTEUR**  
(jets promenade et jets sport)

MODALITES	CONTRAT	QUELLE QUE SOIT LA PUISSANCE			
		JETS PROMENADE		JETS SPORT	
		Saison 2018	Saison 2019	Saison 2018	Saison 2019

Sanitaires et douches. Parking inclus	½ journée à partir de 15 h	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €
	Journée	24,00 €	24,00 €	24,00 €	24,00 €
	1 week-end (Samedi-dimanche)	31,00 €	31,00 €	31,00 €	31,00 €
	1 week-end (Samedi-dimanche + lundi ou vendredi)	36,00 €	36,00 €	36,00 €	36,00 €
	3 jours consécutifs semaine	31,00 €	31,00 €	31,00 €	31,00 €
	Forfait 10 jours non consécutifs	128,00 €	128,00 €	128,00 €	128,00 €
	Forfait 7 jours consécutifs	64,00 €	64,00 €	64,00 €	64,00 €
	Saison*	268,00 €	268,00 €	238,00 €	238,00 €
	Saison club	208,00 €	208,00 €	171,00 €	171,00 €

\*SAISON = de l'ouverture à la fermeture de la base, sanitaires et douches, parking inclus

**Carte non restituée, cassée ou perdue :**  
Accès parking et ponton : 23 €/carte ou badge  
Carte prépayée carburant : 53 €/carte

**BARQUE DE PECHE**  
**N'AUTORISANT PAS LA PLAISANCE**

MODALITES	CONTRAT	Saison 2018	Saison 2019
1 ponton avec eau, électricité Sanitaires et douches Parking inclus	SAISON	104,00 €	104,00 €

---

Service foncier

---

Rapport de M. le Président n°012019/18

**OBJET :**                   **BASE NAUTIQUE DE DIENVILLE**  
                                  **Régie de recettes**  
                                  **Fixation des droits et tarifs 2019 perçus auprès des usagers**

Par délibération n° 0395/82 du 20 mars 1995, la Commission permanente a décidé la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits perçus auprès des usagers de la base nautique de Dienville.

La saison, ayant été écourtée, en raison de la baisse du niveau d'eau due aux travaux effectués par l'EPTB et à la sécheresse, les tarifs 2018 pourraient être maintenus pour la saison 2019. Les différents tarifs proposés sont récapitulés en annexe au présent rapport.

Il est donc proposé à la Commission permanente, conformément à la délégation issue de la délibération n° 2018-RO4-II-2 du 2 juillet 2018, de bien vouloir :

- approuver l'ensemble des tarifs de la base nautique de Dienville tels que récapitulés en annexe ;

- approuver les dispositions particulières suivantes :

1 - Location d'anneaux de ponton du port avec accès au parking et droit de mise à l'eau :

- le maintien du tarif instauré en 2015, pour les propriétaires d'un bateau ou d'un jet ski à selle ayant souscrit un forfait saison et souhaitant utiliser un jet ski supplémentaire (promenade ou sport), fixé à 101,67 € HT, soit 122,00 € TTC par engin pour la saison 2019 ;

- la possibilité accordée aux plaisanciers depuis 2013, par délibération n° 022013/77 du 11 février 2013, de solliciter auprès de la capitainerie le changement de leur forfait bateau en cours de saison, exclusivement en cas d'acquisition d'un nouveau bateau de puissance supérieure à celui détenu précédemment et moyennant l'établissement d'une facturation complémentaire de la différence entre le montant des deux forfaits, par l'intermédiaire de la régie de recettes de Port Dienville ;

## 2 - Parkings :

- la reconduction de la gratuité du stationnement sur le parking de la plage, instauré en 2012 ;
- le tarif d'acquisition d'une carte supplémentaire d'accès au parking du port, pour les commerçants du site et les copropriétaires fixé à nouveau à 19,17 € HT soit 23,00 € TTC ;
- la gratuité d'accès des véhicules et de stationnement accordée pour les domaines et utilisateurs suivants :

Services de sécurité : Gendarmerie, pompiers, médecins, Etablissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs (EPTB)	Gratuité d'accès des véhicules, de mise à l'eau des bateaux et de droit d'anneaux aux pontons
Club nautique (SNCA)	Droits d'accès sur le site à un seul véhicule 2 anneaux gratuits
Jet Club de Champagne	Droits d'accès sur le site à un maximum de dix véhicules
Fournisseurs du port Mairie de Dienville Service de la Poste	Gratuité d'accès des véhicules
Organisateurs de manifestations	Gratuité d'accès au parking pendant la durée de la manifestation
Commerçants Copropriétaires Occupants d'un emplacement à des fins commerciales	Gratuité de stationnement dans la limite d'un véhicule Prix de la carte supplémentaire 23,00 € TTC

- la facturation à hauteur de 23,00 € TTC en cas de perte d'une carte magnétique ou d'un badge par l'un des utilisateurs ci-dessus énoncé occasionnant la délivrance d'une nouvelle carte.

## 3 - Terrasses :

- le tarif de location des terrasses fixé à 7,75 € HT soit 9,30 € TTC le m<sup>2</sup>.

## 4 - Point d'amarrage pour un ponton :

- la mise en place d'un point d'amarrage pour un ponton supplémentaire fixée à 134,17 € HT soit 161,00 € TTC/an par ponton.

## 5 - Emplacement de terrains :

- la mise à disposition à des fins commerciales le long du quai du port et face à la capitainerie, avec accès au parking, droit de mise à l'eau et un point d'amarrage nécessaire à la mise en place d'un ponton, à 4,08 € HT/m<sup>2</sup>/an soit 4,90 € TTC/m<sup>2</sup>/an de terrain occupé ;
- la mise à disposition à des fins commerciales ou d'animation sur les bords d'eau, plages, terrains et parking situées à proximité du port et de la plage de Dienville, selon la tarification suivante non assujettie à la TVA :



Emplacement	Saison	Par mois en période estivale	Par 1/2 journée en période estivale (avec électricité)	Par 1/2 journée en période estivale (sans électricité)
	Tarifs	Tarifs	Tarifs	Tarifs
<b>Commerçants de bouche</b>				
De 15 à 30 m <sup>2</sup>	555,00 €	170,00 €	15,00 €	10,00 €
/m <sup>2</sup> supplémentaire	3,00 €	6,00 €	1,00 €	1,00 €
<b>Commerçants hors bouche</b>				
Inférieur à 100 m <sup>2</sup>	995,00 €	306,00 €		
Inférieur à 200 m <sup>2</sup>	1492,00 €	460,00 €		
/m <sup>2</sup> supplémentaire	1,50 €	3,00 €		
<b>Animations payantes hors animations réalisées par des associations</b>				
Inférieur à 100 m <sup>2</sup>			13,00 €	9,00 €
Inférieur à 200 m <sup>2</sup>			20,00 €	13,50 €
/m <sup>2</sup> supplémentaire			1,00 €	1,00 €

#### 6 - Tarifification du litre d'essence à la pompe à essence :

- le litre affiché à la pompe à essence correspondant au montant facturé par litre livré par le fournisseur auquel il y a lieu d'ajouter 5 % HT par litre ;
- la gratuité du droit d'accès annuel à la carte prépayée en raison de l'absence de versement nécessaire à son activation ;
- l'utilisateur d'une carte prépayée sera obligé de la restituer au plus tard en fin de saison ;
- la perte ou l'absence de restitution de la carte prépayée par l'utilisateur en fin de saison facturée 44,17 € HT soit 53,00 € TTC ;
- tout crédit subsistant sur une carte prépayée en fin de saison ne fera l'objet d'aucun remboursement de la part de la Régie de recettes de Port Dienville ;
- tout crédit subsistant sur une carte volée ou perdue, fera l'objet d'un transfert de ce crédit sur la nouvelle carte acquise par le plaisancier ;
- le maintien de la gratuité du droit d'accès annuel à la carte prépayée, en raison de l'absence de versement nécessaire à l'activation de ladite carte.

#### 7 - Tarifs location salles à usage exclusif de réunions :

Location de salles de réunion Port Dienville	Journée		½ journée		Heure		Mise en place/heure	
	Tarif HT	Tarif TTC	Tarif HT	Tarif TTC	Tarif HT	Tarif TTC	Tarif HT	Tarif TTC
Associations et scolaires	41,67 €	50,00 €	25,00 €	30,00€	8,33 €	10,00 €	16,67 €	20,00 €
Autres usagers	83,33 €	100,00 €	50,00 €	60,00 €	16,67 €	20,00 €	16,67 €	20,00 €

8 - Autres dispositions :

- la possibilité pour les sociétés Batel Plaisance et CSB Marine, pour le Club de Ski Nautique de régler le carburant en fin de mois ;
- le paiement par carte bancaire ou chèque vacances ;
- la possibilité de fournir deux cartes magnétiques par emplacement afin de faciliter la circulation des plaisanciers, suite à la mise en place de portillons anti-intrusion sur chaque ponton ;
- la possibilité de facturer aux plaisanciers les cartes magnétiques ou badges perdus, cassés ou non restitués en fin de saison ou à l'issue de leur forfait de mise à l'eau (19,17 € HT, soit 23,00 € TTC /carte ou badge) ;
- la location des courts de tennis au tarif de 5,00 € TTC la séance d'une heure (la pose et la dépose du filet incomberaient aux utilisateurs des courts) ;
- la vente du topo-guide des itinéraires de randonnées pédestres à la découverte du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient au prix de 12,00 € TTC l'unité ;
- la vente de cartes postales en aquarelles réalisées par M. Claude BOYER, artiste peintre domicilié à Brienne-le-château, au prix unitaire de 1,50 € TTC suivant l'arrêté n° 2002-504 – DSF du 21 mars 2002 ;
- la vente de cartes postales au prix unitaire 0,83 € HT, soit 1,00 € TTC ;
- la location de matériel de projection (vidéoprojecteur avec écran) à 8,33 € HT/heure, soit 10,00 € TTC/heure ;
- le forfait pour une mise en place de salle de réunion à 16,67 € HT, soit 20,00 € TTC ;
- le forfait pour un nettoyage de salle de réunion à 20,83 € HT, soit 25,00 € TTC ;
- la possibilité de réaliser des photocopies au tarif unitaire de 0,42 € HT, soit 0,50 € TTC ;
- la perte ou l'absence de restitution de clé par un utilisateur facturée 41,67 € HT, soit 50,00 € TTC ;
- autoriser M. le Président à signer, au nom du Département de l'Aube, les conventions de mise à disposition d'emplacements à des fins commerciales et de location des terrasses correspondantes.

J'invite la Commission permanente à en délibérer.

**BAREME DES TARIFS TTC POUR L'ANNEE 2019**

**ANNEXE 1**

**BATEAUX**  
(longueur maximum : 11 mètres, largeur maximum : 3 mètres)

MODALITES	CONTRAT	PUISSANCE			
		INFERIEURE OU EGALE A 70 CV		SUPERIEURE A 70 CV	
		Saison 2018	Saison 2019	Saison 2018	Saison 2019

Ponton de passage si disponibilité. Parking inclus	½ journée à partir de 15 h	12,00 €	12,00 €	15,00 €	15,00 €		
	Journée	21,00 €	21,00 €	27,00 €	27,00 €		
Ponton, eau, électricité, sanitaires Douches. Parking inclus	Pontons A, B, C	1 week-end (Samedi-dimanche)	36,00 €	36,00 €	46,00 €	46,00 €	
		1 week-end (Samedi-dimanche + lundi ou vendredi)	40,00 €	40,00 €	51,00 €	51,00 €	
		3 jours consécutifs semaine	31,00 €	31,00 €	41,00 €	41,00 €	
		7 jours consécutifs	89,00 €	89,00 €	128,00 €	128,00 €	
		2 semaines consécutives	129,00 €	129,00 €	198,00 €	198,00 €	
		Forfait 10 jours non consécutifs	158,00 €	158,00 €	201,00 €	201,00 €	
		Forfait 10 week-ends de 3 jours	238,00 €	238,00 €	294,00 €	294,00 €	
		30 jours consécutifs	244,00 €	244,00 €	326,00 €	326,00 €	
		3 mois (à partir du 1/7)	378,00 €	378,00 €	521,00 €	521,00 €	
		Saison	561,00 €	561,00 €	703,00 €	703,00 €	
		Ponton E + ponton A branchements supérieurs à 5 ampères	30 jours consécutifs	264,00 €	264,00 €	346,00 €	346,00 €
			3 mois (à partir du 1/7)	428,00 €	428,00 €	571,00 €	571,00 €
	Saison		636,00 €	636,00 €	778,00 €	778,00 €	

BATEAUX ET JETS		
Tout propriétaire d'un bateau ou d'un jet en forfait saison, ayant un jet supplémentaire (selle ou sport)		
Saison jet supplémentaire	Saison 2018	Saison 2019
	122,00 €	122,00 €

**VEHICULES NAUTIQUES A MOTEUR**  
(jets promenade et jets sport)

MODALITES	CONTRAT	QUELLE QUE SOIT LA PUISSANCE			
		JETS PROMENADE		JETS SPORT	
		Saison 2018	Saison 2019	Saison 2018	Saison 2019

Sanitaires et douches. Parking inclus	½ journée à partir de 15 h	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €
	Journée	24,00 €	24,00 €	24,00 €	24,00 €
	1 week-end (Samedi-dimanche)	31,00 €	31,00 €	31,00 €	31,00 €
	1 week-end (Samedi-dimanche + lundi ou vendredi)	36,00 €	36,00 €	36,00 €	36,00 €
	3 jours consécutifs semaine	31,00 €	31,00 €	31,00 €	31,00 €
	Forfait 10 jours non consécutifs	128,00 €	128,00 €	128,00 €	128,00 €
	Forfait 7 jours consécutifs	64,00 €	64,00 €	64,00 €	64,00 €
	Saison*	268,00 €	268,00 €	238,00 €	238,00 €
	Saison club	208,00 €	208,00 €	171,00 €	171,00 €

\*SAISON = de l'ouverture à la fermeture de la base, sanitaires et douches, parking inclus

**Carte non restituée, cassée ou perdue :**  
Accès parking et ponton : 23 €/carte ou badge  
Carte prépayée carburant : 53 €/carte

**BARQUE DE PECHE**  
**N'AUTORISANT PAS LA PLAISANCE**

MODALITES	CONTRAT	Saison 2018	Saison 2019
1 ponton avec eau, électricité Sanitaires et douches Parking inclus	SAISON	104,00 €	104,00 €